



National Organization of Retired Postal Workers
Organisation nationale des travailleuses et travailleurs retraités des postes

RETRAITES, RETRAITÉS ET LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 21 OCTOBRE

Voici quelques enjeux auxquels les retraités devraient réfléchir :

Assurance-médicaments nationale

L'assurance-médicaments nationale est un régime universel d'assurance-médicaments couvrant tous les Canadiens, peu importe leur revenu, leur âge, leur lieu de travail ou leur lieu de résidence.

Pourquoi est-ce important pour les travailleuses et les travailleurs retraités des postes ?

1. Cette assurance ferait diminuer nos coûts en médicaments, même si nous bénéficions de l'assurance complémentaire des retraités de la SCP. En Nouvelle-Zélande, où un tel régime existe, un approvisionnement d'un an en Lipitor, un médicament contre le cholestérol, coûte à peine 15 \$, contre 811 \$ au Canada.
2. Cela aiderait les FFRS à la retraite qui ne sont pas actuellement couverts par l'assurance complémentaire de la SCP.
3. Un [rapport publié en 2017 par le directeur parlementaire du budget](#) calcule qu'avec une assurance-médicaments nationale, le gouvernement fédéral économiserait 4,2 milliards de dollars annuellement.
4. De nombreuses personnes âgées sont obligées de choisir entre acheter leurs médicaments sur ordonnance ou des aliments nutritifs. Elles n'ont pas les moyens de se permettre les deux.

La position des partis sur le régime national d'assurance-médicaments :

	Bloc québécois	Conservateurs	Parti vert	Libéraux	NPD
	Veut réduire le coût des médicaments d'origine. Ne milite pas en faveur d'un régime national.	Scheer dit qu'il ne soutient qu'un régime national qui « comblerait les lacunes » du système actuel.	En faveur d'une assurance-médicaments nationale.	En faveur d'une assurance-médicaments nationale, mais, depuis 2015, les Libéraux n'ont déposé aucun projet de loi en ce sens.	Soutient fermement l'assurance-médicaments nationale et milite en ce sens depuis plusieurs années.

Protection et amélioration du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est le plus important régime de retraite à prestations déterminées au pays. Les résidents du Québec sont couverts par un régime similaire, le Régime de rentes du Québec (RRQ). Ces régimes versent des prestations basées sur le nombre d'années sur le marché du travail, le montant des cotisations versées et l'âge auquel le travailleur commence à toucher ces prestations.

Les prestations de sécurité de la vieillesse (SV) commencent à 65 ans; il ne s'agit pas d'un régime à cotisations.

La position des partis sur la bonification du RPC et de la SV :

Bloc québécois	Conservateurs	Parti vert	Libéraux	NPD
Veut donner aux travailleurs la possibilité de cotiser 5 à 10 % de plus au RPC/RRQ pour augmenter leur rente de retraite.	Scheer a de nouveau lancé l'idée de repousser à 67 ans l'âge d'admissibilité à la SV et au RPC.	Réclame un revenu de subsistance garanti pour tous. A fait campagne pour des améliorations au RPC.	Trudeau a ramené l'âge de l'admissibilité à la SV et au RPC de 67 à 65 ans. (C'est Harper qui l'avait d'abord repoussé à 67 ans.) Il propose d'augmenter les prestations de la SV de 10 % passé 75 ans.	Préconise depuis longtemps la bonification du RPC et de la SV. S'oppose fermement au report de l'âge d'admissibilité au RPC et à la SV.

Protéger les régimes de retraite à prestations déterminées

Tous les membres à la retraite du STTP qui ont travaillé pour Postes Canada ont un régime de retraite à prestations déterminées. C'est le type de régime de retraite le plus sûr. Il offre une sécurité financière aux retraités.

Pourquoi est-il important pour les retraités du STTP de protéger leur régime de retraite à prestations déterminées ?

1. Notre régime de retraite est notre salaire différé.

La position des partis sur la protection de notre régime de retraite à prestations déterminées :

Bloc québécois	Conservateurs	Parti vert	Libéraux	NPD
Opposé au projet de loi C-27.	N'a pas promis de protéger notre régime de retraite à prestations déterminées.	Réclame un revenu de subsistance garanti pour tous.	Le ministre libéral des Finances, Bill Morneau, a présenté au Parlement le projet de loi C-27, une attaque directe contre les régimes de retraite à prestations déterminées.	S'est opposé très clairement au projet de loi C-27 et soutient les régimes de retraite à prestations déterminées.

LE BSIF S'EN PREND AUX RETRAITES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Les membres de l'ONTTRP savent que le projet de loi C-27 du ministre Morneau est mort au feuilleton avec le déclenchement des élections fédérales. Il s'agit d'une victoire partielle pour le mouvement syndical et les retraités des sociétés d'État fédérales, puisque cela a pour effet de stopper cette menace imminente pour les régimes de retraite à prestations déterminées.

Néanmoins, il n'y a pas lieu de « cesser de s'en faire », car les principes présentés dans ce projet de loi avorté semblent avoir refait surface dans le nouveau cadre de réglementation des retraites proposé en mai par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'organisme de réglementation des régimes de retraite au travail de compétence fédérale.

Le président de l'ONTTRP, Jean-Claude Parrot, a écrit une lettre de protestation au BSIF concernant ces modifications aux lignes directrices, comme l'ont fait aussi le président du CTC, Hassan Yussuf, des dirigeants syndicaux et des associations de retraités. Ces lettres identifient de grands dangers pour la sécurité des régimes à prestations déterminées :

1. Les propositions du BSIF éliminent du guide toute référence au « mécanisme de sauvetage des régimes de pension en difficulté ». Ce mécanisme permettait au répondant d'un régime en difficulté de recourir à une méthode de rechange pour combler le déficit actuariel au lieu de simplement diminuer les prestations constituées. Pourquoi disparaît-il ?
2. Les propositions modifieraient également ce qui constitue un « amendement de réduction ». Cela semble permettre la conversion future de **prestations déterminées constituées en prestations cibles**, si le BSIF ou un répondant comme Postes Canada le juge pertinent.
3. Le changement le plus troublant est l'inclusion d'un libellé pratiquement identique à l'objectif principal du projet de loi C-27. Cet article prévoit un nouveau mécanisme de consentement pour les sociétés d'État et les employeurs sous réglementation fédérale, afin de faire pression sur les syndicats et les retraités pour qu'ils abandonnent les prestations déterminées constituées au profit de prestations cibles. Cette formule brutale diminue la sécurité de nos retraites.

La lettre de notre confrère Parrot stipule que l'ONTTRP s'oppose entièrement à ces modifications aux lignes directrices. Il y déclare que le BSIF ne devrait pas « passer par la porte arrière » pour accorder aux employeurs le droit d'apporter des modifications, chose que le gouvernement n'a pas réussi à faire par le biais de son projet de loi.